



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**Compte Financier Unique 2024**

## Table des matières

<b>I. LE CADRE GENERAL</b> .....	<b>3</b>
<b>II. LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>4</b>
1) La section de fonctionnement .....	4
2) La section d'investissement .....	6
<b>III. LES BUDGET ANNEXES</b> .....	<b>8</b>
1) Budget « Commerces » .....	8
2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière » .....	9

## I. LE CADRE GENERAL

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte unique financier (CFU).

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.stjuliendeslandes.fr/categorie/votre-mairie/finances-budget/>

Pour mémoire, le compte unique financier (CFU) :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte unique financier (CFU) comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## II. LE BUDGET PRINCIPAL

### 1) La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes de fonctionnement		1 277 578.93 €
Dépenses de fonctionnement	-	940 516.35 €
Résultats de l'année 2024	+	<b>337 062.58 €</b>

#### 1.2 Analyse

##### A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **273 829.53 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 322 090.00€ : baisse de certaines charges tels que l'acquisition de fournitures et de petits matériels pour les services techniques, entretien de voirie et réseaux.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **412 319.97 €** pour l'année 2024. Elles étaient de **379 209.97 €** en 2023 et de **369 512.11 €** en 2022.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **100 121.37 €**.

En 2024, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de **11 521.20€**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **21 318.46 €**. Elles étaient de **25 473.07 €** en 2023.

## Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAP	DESIGNATION	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	264 480,71	248 329,66	322 090,00	273 829,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	369 512,11	379 209,97	413 600,00	412 319,97
014	Atténuations des produits	157 624,92	90 486,81	85 600,00	85 543,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	283 727,39	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 210,73	176 552,32	46 500,00	47 383,13
65	Autres charges de gestion courante	96 675,88	98 412,17	100 135,00	100 121,37
66	Charges financières	29 533,32	25 473,07	21 350,00	21 318,46
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 468,49	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 083 037,67</b>	<b>1 019 932,49</b>	<b>1 273 002,39</b>	<b>940 516,35</b>

### B) Les recettes

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

#### 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursements sur la rémunération du personnel pour un montant de **5 746.99 €** en 2024. Il était de **3 633.36 €** en 2023.

#### 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 66 359.00€
- Des ventes de compost et de paillage : 1 710.00€
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 1 145.00€

#### 3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 21.40 %

Taxe sur le foncier non bâti : 46.38 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17,85 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, à la construction de nouvelles habitations et d'autre part à l'augmentation de 1% des taux de fiscalité votée par le conseil municipal en 2024.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>73 111 - Taxes foncières et d'habitation</b>	495 571.00 €	545 553.00 €	578 774.00 €
Variation en pourcentage		+10 % / 2022	+ 6 % / 2023
Variation en valeur		+ 49 982.00 € / 2022	+ 33 221.00 € / 2023

Le chapitre 73 regroupe également les dotations de solidarité communautaire et des droits de mutations à titre onéreux.

#### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante.

Le chapitre 74 regroupe également les dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire, DSR, DNP, FCTVA et autres subventions de fonctionnement...), Dotation forfaitaire de recensement.

#### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit des loyers encaissés pour les locations de la salle Ernest Renaud et de la Grange de la Baudrière.

#### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 367.93 €. Il correspond à des écritures de cessions d'actif et le dépenses annulées.

### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

<b>RECETTES</b>					
<b>CHAP</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CFU 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>CFU 2024</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations des charges	22 401,41	3 633,36	2 000,00	5 746,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	11 941,03	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	127 375,50	146 053,60	170 140,00	177 437,01
73	Impôts et taxes	256 453,68	243 267,39	235 280,00	221 777,73
731	Fiscalité locale	567 079,46	546 592,98	578 900,00	579 968,00
74	Dotations, subventions et participations	258 044,48	272 695,11	277 449,39	280 900,17
75	Autres produits de gestion courante	7 499,32	10 077,69	8 000,00	9 146,27
76	Produits financiers	1 232,32	1 233,15	1 233,00	1 234,83
77	Produits exceptionnels	136 894,99	117 961,99	0,00	1 367,93
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 376 981,16</b>	<b>1 353 456,30</b>	<b>1 273 002,39</b>	<b>1 277 578,93</b>

## 2) La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	1 822 240.63€
Dépenses d'investissement	- 1 112 323 67 €
Résultats de l'année 2024	709 916.96 €

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025

810 826.97€

#### c) Solde des restes à réaliser : 435 323.54 €

### 2.2 Analyse

#### A) Les dépenses:

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

##### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 169 395.42 € en 2024.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 939 001.52 €.

- **2) Chapitres 21-23 et opérations**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Acquisition et aménagement des modulaires mis à disposition du club de foot
- Acquisition et aménagement des modulaires mise à disposition de l'association de chasse
- Solde des travaux de construction de la médiathèque
- Les travaux de voirie
- L'aménagement du centre-bourg : travaux de la rue de l'Industrie – 1<sup>ère</sup> tranche, acquisition partielle de l'ilot Resistub

**B) Les recettes**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 822 240.63 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 1 774 857.50 €**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 516 102.26 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'acompte de l'Etat dans le cadre du Fonds Friche, les 1ers acomptes de l'Agence de l'Eau, et de l'Etat (Fonds Vert et DETR) pour les travaux d'aménagement rue de l'Industrie et de l'aménagement de liaisons douces.
  - Du FCTVA pour 111 773.27 €
  - De la taxe d'aménagement pour 17 152.63 €
  - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 367 444.37 €.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 47 383.13 € (dotation aux amortissement).

### III. LES BUDGET ANNEXES

#### 1) Budget « Commerces »

Le budget pôle commercial a été créé en 2018 pour la réalisation du pôle commercial.

L'objectif est d'isoler les dépenses et recettes liées aux commerces. Les loyers ayant pour vocation à couvrir le cout initial de construction et de réhabilitation ainsi que les coût d'entretien des bâtiments sur le long terme.

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
CHAP	DESIGNATION				
002	Déficit de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	1 426,63 €	7 106,51 €	10 670,00 €	1 346,84 €
65	Autres charges de gestion courante	0,37 €	0,09 €	10,00 €	0,50 €
66	Charges financières	8 957,45 €	8 619,08 €	8 300,00 €	8 275,11 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 223,25 €	27 223,25 €	27 300,00 €	27 223,25 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>37 607,70 €</b>	<b>42 948,93 €</b>	<b>46 280,00 €</b>	<b>36 845,70 €</b>

RECETTES		CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
CHAP	DESIGNATION				
75	Autres produits de gestion courante	42 201,23 €	37 135,16 €	38 770,00 €	39 126,38 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 891,00 €	6 891,00 €	7 510,00 €	7 510,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>49 092,23 €</b>	<b>44 026,16 €</b>	<b>46 280,00 €</b>	<b>46 636,38 €</b>

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 484,53 €</b>	<b>1 077,23 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 790,68 €</b>
--------------------------------	--------------------	-------------------	---------------	-------------------

#### Section d'investissement

DEPENSES		CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
CHAP	DESIGNATION				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €	22 647,96 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 891,00 €	6 891,00 €	7 510,00 €	7 510,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 380,67 €	20 719,04 €	21 100,00 €	21 063,01 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>27 271,67 €</b>	<b>27 610,04 €</b>	<b>51 257,96 €</b>	<b>28 573,01 €</b>

RECETTES		CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
CHAP	DESIGNATION				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 223,25 €	27 223,25 €	27 300,00 €	27 223,25 €
10	Dotation, fonds divers et réserve	- €	269,04 €	1 077,23 €	1 077,23 €
13	Subventions d'investissement	- €	18 358,10 €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	22 880,73 €	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>27 223,25 €</b>	<b>45 850,39 €</b>	<b>51 257,96 €</b>	<b>28 300,48 €</b>

<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-48,42 €</b>	<b>18 240,35 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-272,53 €</b>
--------------------------------	-----------------	--------------------	---------------	------------------

## 2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière »

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

### Section de fonctionnement

DEPENSES					
CHAP	DESIGNATION	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	11 240,71	113 252,91	1 286 900,00	728 480,83
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	7 000,00	6 086,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	124 493,62	124 493,62
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	0,00	0,00	6 100,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 240,71</b>	<b>113 252,91</b>	<b>1 424 503,62</b>	<b>859 061,37</b>

RECETTES					
CHAP	DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CFU 2024
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,08	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,08	118 403,54	0,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 240,71	113 252,91	1 300 000,00	858 361,37
043	Opérations d'ordre à l'intérieur d'une section	0,00	0,00	6 100,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 240,71</b>	<b>113 252,99</b>	<b>1 424 503,62</b>	<b>858 361,39</b>

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,08 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-699,98 €</b>
--------------------------------	---------------	---------------	---------------	------------------

### Section d'investissement

DEPENSES					
CHAP	DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CFU 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	124 493,62	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 240,71	113 252,91	1 300 000,00	858 361,37
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 240,71</b>	<b>113 252,91</b>	<b>1 424 493,62</b>	<b>858 361,37</b>

RECETTES					
CHAP	DESIGNATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CFU 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	124 493,62	124 493,62
10	Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 300 000,00	700 000,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 424 493,62</b>	<b>824 493,62</b>

<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>-11 240,71 €</b>	<b>-113 252,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-33 867,75 €</b>
--------------------------------	---------------------	----------------------	---------------	---------------------